



CAHIER DES CHARGES

ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN PLACE D'UNE FACTURATION INCITATIVE DES DECHETS

NOVEMBRE 2009

SOMMAIRE

Contexte et programme.....	3
1. Contexte national.....	3
2. Contexte local : la Communauté de Communes de la Mortagne.....	3
3. Enjeux actuels	4
Objectifs et contenus de l'étude	4
o Objectifs.....	4
o Contenus	5
⇒ Contenus de la tranche ferme : choix du type et modalités de mise en œuvre de la RI	5
1 ^{ère} étape : étude et analyse technique et financière des deux solutions envisagées :.....	5
2 ^{ème} étape : définition pour la collectivité des moyens à mettre en œuvre (humain, financier, technique,...), d'un rapport part fixe/part variable et d'un calendrier pour la solution retenue :.....	5
3 ^{ème} étape : éléments juridiques et plan de communication.....	5
⇒ Contenus de la tranche optionnelle : préparation des marchés de collectes.....	5
4 ^{ème} étape : rédaction du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) et analyse des offres issues de la consultation pour la collecte des OMR et du tri sélectif ;.....	5
Données disponibles	5
Echéancier	5
Restitution des résultats, rôle du Comité de Pilotage	5
Présentation de l'offre (voir Règlement de Consultation)	5

Contexte et programme

1. Contexte national

Le Grenelle de l'Environnement, dans son engagement 243, propose d'« instituer une tarification incitative obligatoire, s'appuyant sur une REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) ou TEOM (taxe) avec une part fixe et une part variable ».

Dans le cadre d'une Redevance Incitative (RI), l'utilisateur redevable sera encouragé à modifier son comportement pour limiter l'augmentation de sa contribution au service public d'élimination des déchets (SPED). Il sera notamment invité à accroître son geste de tri, à diminuer ses quantités d'ordures ménagères résiduelles (OMR), mais également sa production globale de déchets (sur du moyen – long terme), donc globalement à optimiser son recours au SPED (par exemple par des présentations de bacs moins fréquentes). Une RI nécessite donc l'identification du producteur de déchets et la mesure de sa production de déchets.

Le recours à la redevance incitative par une collectivité vise entre autres :

- à la prévention de la production de déchets (sur du moyen/long terme),
- à l'augmentation du tri et donc du recyclage,
- à l'optimisation des collectes,
- à la maîtrise des coûts.

2. Contexte local : la Communauté de Communes de la Mortagne

La Communauté de Communes de la Mortagne (CCM) possède la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés, traitement par tout procédé respectant la législation en vigueur ». Dans ce cadre :

- le tri sélectif est effectué en apport volontaire et collecté dans des bornes par l'entreprise BARISIEN,
- une convention a été mise en place entre la Communauté de Communes du Lunévillois et la CCM pour permettre aux habitants du territoire d'accéder à la déchetterie de Lunéville,
- un réseau de 10 plateformes a été créé pour permettre aux habitants de déposer leurs déchets verts. Ces plateformes sont collectées par l'entreprise BETAIGNE et des agriculteurs du territoire intercommunal,
- une collecte des objets encombrants est réalisée en porte à porte une fois par an par l'entreprise BARISIEN,
- les OMR sont collectées dans des bacs roulants une fois par semaine en porte à porte par l'entreprise BARISIEN (propriétaire des bacs roulants).
- les habitants et les entreprises du territoire intercommunal sont soumis à la redevance pour le paiement des ordures ménagères. En fonction du niveau de service offert pour la gestion des déchets verts, le coût d'une part est différent d'une commune à l'autre. Trois zones ont été définies : couverture par une plateforme collectée par des agriculteurs, couverture par une plateforme collectée par l'entreprise BETAIGNE, aucune couverture par une plateforme.

La population de la CCM est composée de la manière suivante :

commune	INSEE 2009
	population municipale
Essey la Côte	90
Fraimbois	320
Franconville	48
Gerbéviller	1372
Giriviller	73
Haudonville	90
Lamath	195
Magnières	336
Mattexey	72
Moriviller	94
Moyen	530
Remenoville	136
Seranville	98
Vallois	144
Vathiménil	306
Vennezey	36
Xermaménil	504
TOTAL CCM	4444

Le nombre actuel de foyers facturés en 2009 est d'environ 2 150.

Le nombre d'entreprises facturées en 2009 est de 159 (agriculteurs compris).

3. *Enjeux actuels*

Une réflexion est en cours pour transférer la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » des communautés de communes au Syndicat Mixte du Pays Lunévillois. Cette compétence devrait être transférée avant le 1^{er} janvier 2012.

Les marchés de collecte et de traitement des déchets recyclables et des OMR de la CCM prendront fin au 31 décembre 2010. Pour les nouveaux marchés de collecte des OMR, la CCM a prévu, en lien avec les objectifs nationaux, de mettre en place un système de redevance incitative. Ce système reposera sur une facturation soit à la pesée de bacs soit à la levée de bacs (un panachage des deux peut être envisagé).

La CCM a décidé de mener une étude sur ce sujet.

Un comité de pilotage constitué d'élus et de techniciens de la communauté de communes suivra l'ensemble de l'étude.

Objectifs et contenus de l'étude

○ *Objectifs*

L'étude devra permettre de choisir le type et les modalités de mise en œuvre de la RI (d'un point de vue technique, financier et organisationnel), ainsi que d'assister la CCM pour la préparation de ses marchés de collecte des OMR et de tri sélectif. Tous les éléments financiers devront être calculés en respectant la méthodologie « comptacoûts » préconisée par l'ADEME.

○ *Contenus*

La prestation se déroulera en deux tranches :

- une tranche ferme sur le choix du type et les modalités de mise en œuvre de la RI
- une tranche optionnelle pour la préparation des marchés de collectes de la communauté de communes

⇒ **Contenus de la tranche ferme : choix du type et modalités de mise en œuvre de la RI**

1^{ère} étape : étude et analyse technique et financière des deux solutions envisagées :

Parmi les solutions envisageables pour mettre en place un système de RI, la facturation au poids collecté en bac ou la facturation à la levée de bac ont été retenues (un panachage des deux pourra être proposé).

L'étude devra dans un premier temps réaliser des **analyses comparatives générales** :

- **au niveau technique** : bacs et puces d'identification, informatique embarquée, logiciels de suivis et de facturation, formation de personnel, impact environnemental des tournées de collecte, gestion des incivilités,...
- des **impacts attendus sur la production de déchets**
- **au niveau financier** : coût des investissements (matériels, humains...), perspectives de gains financiers grâce aux optimisations de collectes, évaluation et perspectives de reports vers les flux de tri sélectif,...

Ces analyses comparatives générales devront être replacées dans le contexte local de la CCM.

A l'issue de cette phase d'analyse, la collectivité fera le choix de mettre en oeuvre l'une ou l'autre des solutions envisagées.

2^{ème} étape : définition pour la collectivité des moyens à mettre en œuvre (humain, financier, technique,...), d'un rapport part fixe/part variable et d'un calendrier pour la solution retenue :

Les solutions techniques étant alors choisies, le Titulaire devra proposer dans son étude les moyens à mettre en œuvre par la communauté de communes :

- **investissements matériels** nécessaires pour la collecte, la facturation, le recouvrement,...
- **investissements en personnel** (formation, adaptation des compétences...),
- établissement d'un **budget prévisionnel** pour la gestion des OMR et du recyclage à trois ans,
- définition **des rapports part fixe/part variable** et estimation de leurs montants
- définition d'un **calendrier** précis de mise en place de la RI.

3^{ème} étape : éléments juridiques et plan de communication

Pour cette phase de l'étude, le Titulaire devra d'une part vérifier la faisabilité réglementaire de la solution retenue et étudier les régimes de TVA envisageables.

Suite à cela, le Titulaire mettra en place un **plan de communication** adapté : la communication permettant l'adhésion des usagers à la démarche de la RI, elle revêt une importance cruciale dans la réussite du projet. Un plan de communication sur la prévention des déchets et sur la RI devra être proposé en différenciant si utile les différentes cibles (élus,

particuliers, professionnels ...). **Le point de départ, le contenu et la périodicité de la communication devront être définis.**

Seront également proposés les nouveaux éléments à retenir pour le règlement de collecte de la communauté de communes, document qui contiendra l'ensemble des règles à appliquer pour la RI.

⇒ **Contenus de la tranche optionnelle : préparation des marchés de collectes**

En fonction des choix réalisés par le conseil communautaire de la CCM et des démarches en cours par les collectivités membres du Pays Lunévillois, **le maître d'ouvrage choisira de notifier ou non** au Titulaire l'affermissement de la tranche optionnelle.

4^{ème} étape : rédaction du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) et analyse des offres issues de la consultation pour la collecte des OMR et du tri sélectif ;

En accord avec les solutions techniques et juridiques choisies par le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Mortagne, le Titulaire assurera la rédaction des pièces administratives et techniques pour le lancement des marchés de collecte des OMR et de tri sélectif ainsi que l'analyse des offres.

Données disponibles

La communauté de communes de la Mortagne mettra à disposition du Titulaire les données relatives à la production des différents flux de déchets :

- Ordures ménagères résiduelles : production, caractéristiques techniques et financières, évolution
- Déchets issus de la collecte sélective : production, caractéristiques techniques et financières, évolution
- Plateformes de déchets verts : production, caractéristiques techniques et financières, évolution
- DEEE / Encombrants : production, évolution

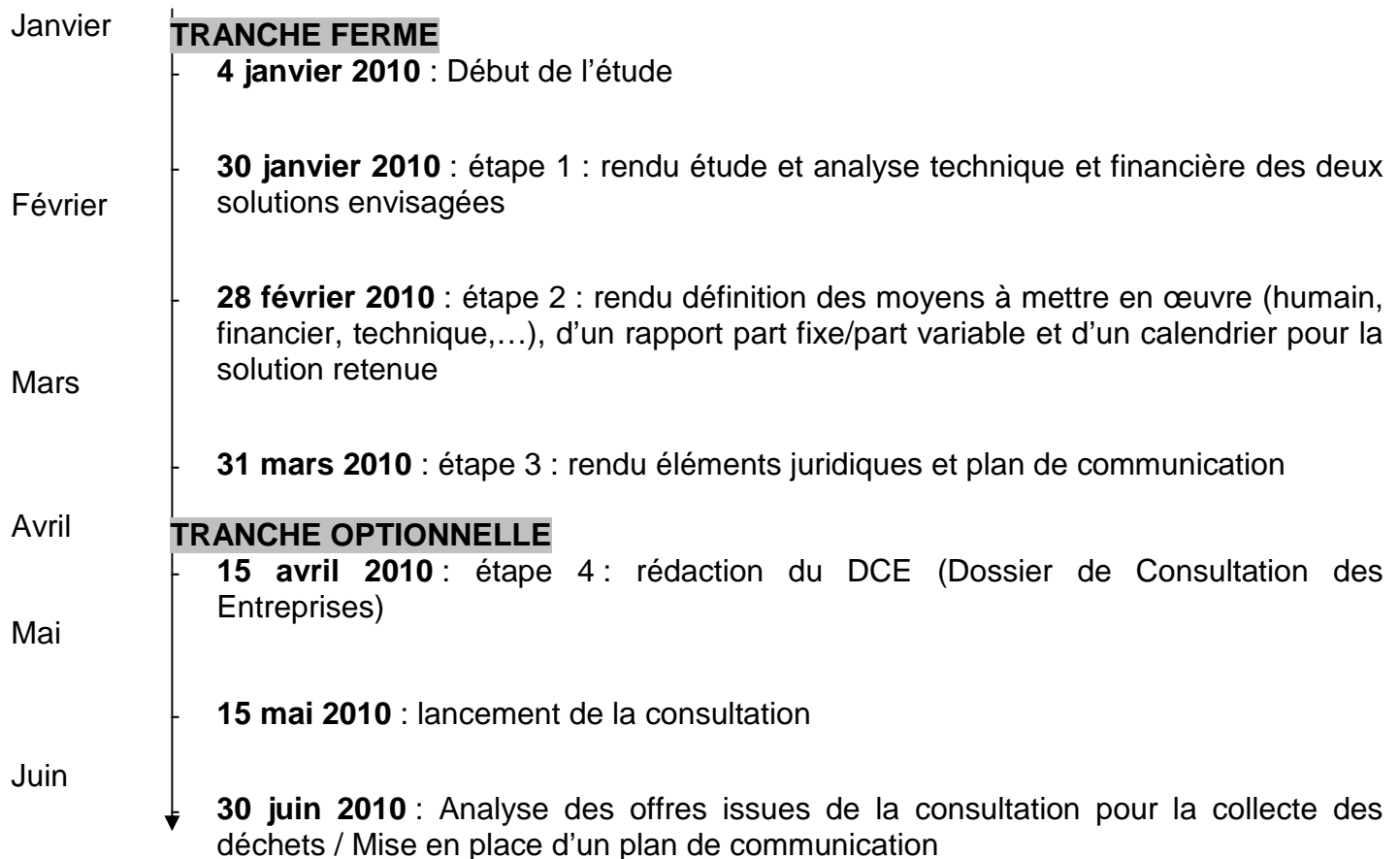
Afin de parfaire sa connaissance du contexte local, le Titulaire devra également s'appuyer sur les données statistiques publiées par l'INSEE, et pourra se rapprocher de l'ADEME pour des données plus générales sur la gestion des déchets. La CCM a fait l'objet d'une étude (ADEME) en 2009 sur l'organisation et l'analyse de son service des OM pour l'exercice 2007. Les données sont disponibles et conformes à la méthodologie « compta-coûts ».

Echéancier

La Communauté de Communes de la Mortagne accorde une grande importance aux délais de réalisation de cette étude.

Les candidats devront tenir compte dans leur offre de la nécessité de fournir les moyens humains et matériels de façon à tenir le calendrier prévisionnel suivant :

La mission d'accompagnement se déroulera suivant l'échéancier ci-dessous :



Une pénalité de 1/500^e du montant total du marché par jour calendaire de retard sera appliquée.

Restitution des résultats, rôle du Comité de Pilotage

Le Titulaire sera initialement invité à se présenter et à exposer sa méthodologie. Il présentera par ailleurs ses conclusions au Comité de Pilotage, à l'issue de chaque grande étape (soit quatre réunions). Un compte-rendu sera réalisé au maximum une semaine après chaque réunion.

Les résultats de chacune des phases, une fois présentés et validés par le Comité de Pilotage seront considérés comme définitifs et intégrés dans la synthèse finale.

Les documents fournis seront transmis au maître d'ouvrage (y compris leurs annexes) sous format informatique simple (Word, Excel, Power Point...) et sous format papier (2 exemplaires). Ils deviendront la propriété du maître d'ouvrage qui en disposera librement et pourra les diffuser.

Deux présentations des résultats intermédiaires des études seront réalisées auprès du conseil communautaire.

Présentation de l'offre (voir Règlement de Consultation)